

BTS (BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR)

Management en hôtellerie restauration

Option A : Management d'unité de restauration

Option B : Management d'unité de production culinaire

Option C : Management d'unité d'hébergement

Conditions d'accès

- > Être titulaire d'un baccalauréat ou équivalent.
- > Avoir un bon niveau en anglais (LV obligatoire) et dans une autre langue vivante étrangère.

Comment postuler ?

- > Télécharger et compléter le dossier de candidature sur notre site internet www.cefppa.eu. Vous pouvez le transmettre par email avec les pièces justificatives à secretariat@cefppa.eu.
- > Une liste des entreprises habilitées sera remise aux candidats retenus après examens des dossiers et entretien.

Durée

- > La formation se déroule sur 24 mois en alternance.
- > Le temps de formation au CEFPPA est de 1 500 h sur les deux années, à raison de 4 jours par semaine 1 semaine sur deux.
- > Démarrage de la formation : début septembre.

Pratique...

Accès CEFPPA

Le CEFPPA est facile d'accès :

- à 5 min. en voiture de l'autoroute A35 (sortie 5 «Baggersee»)
- à 10 min. du centre ville et de la gare de Strasbourg, directement accessible en tram (station «Campus» tram A direction «Illkirch-Graffenstaden»).

Accessibilité

Ce programme est accessible aux personnes en situation de handicap.

AKTO
L'humain au cœur des services



G.H.R.D
Groupement des
Hôteliers,
Restaurateurs,
Débitants de boissons
UMIH 67

Définition de la formation

La ou le titulaire du BTS « Management en Hôtellerie-Restauration » intervient dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs pour produire des biens et des services et encadrer les équipes. Selon l'option du BTS, elle ou il réalise des activités dans les domaines de la restauration, de la production culinaire ou de l'hébergement.

Formation

Au CEFPPA :

- Technologie Restaurant, Sommellerie, Cuisine, Pâtisserie de Restaurant, Hébergement en Français et en Anglais
- Gestion
- Mercatique, économie et entrepreneuriat
- Droit
- Ingénierie et maintenance hôtelière
- Sciences appliquées
- Français, communication et langues étrangères

En entreprise :

Les Maîtres d'apprentissage devront pouvoir confier aux apprentis BTS des tâches permettant leur initiation à certaines compétences liées à l'exercice du métier choisi.

Option A : Restaurant

Option B : Cuisine

Option C : Hébergement

Statut

Le formé est sous contrat d'apprentissage (ou sous contrat de professionnalisation après 29 ans).

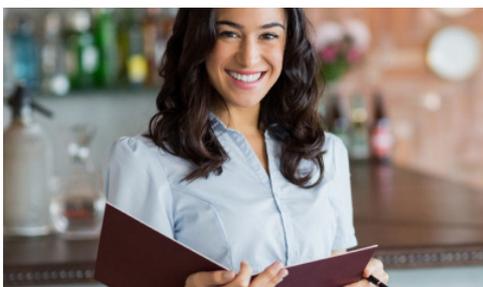
Taux de réussite 2022

BTS A	50%
BTS B	86,67%
BTS C	100%

Rémunération

La formation est rémunérée selon la grille suivante donnée en % du Smic hôtelier.

Âge	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
16 à 17 ans	27 %	39 %
18 à 20 ans	43 %	51 %
21 à 25 ans	53 %	61 %
26 ans et +	SMIC Conventionnel	



www.cefppa.eu

Tél. (+33)3 90 40 05 10

e-mail : secretariat@cefppa.eu

f CEFPPA Adrien Zeller

4 rue Eugénie Brazier 67400 Illkirch-Graffenstaden

CEFPPA
Adrien Zeller
POUR L'INDUSTRIE
HÔTELIÈRE

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE